

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6q – Terrains concernés par
des obligations de
débroussaillage et de
maintien en l'état
débroussaillé

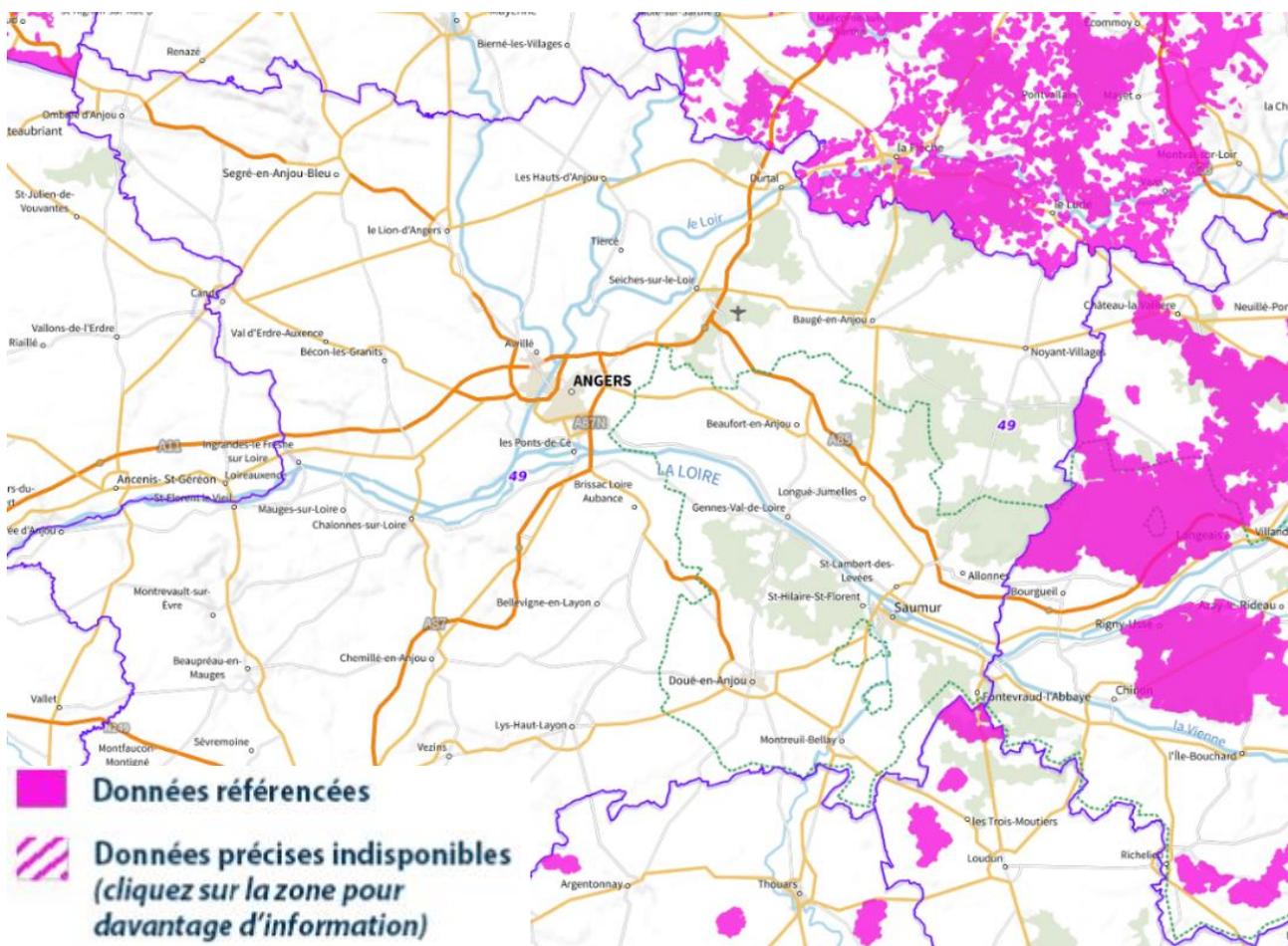
	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	20/06/2019	07/11/2024	

Le Président,



L'obligation de débroussaillage dépend de la situation géographique de votre terrain. Si il n'est pas soumis à l'obligation légale de débroussaillage, le débroussaillage reste **recommandé** pour diminuer les risques d'incendies.

Le préfet peut définir des zones soumises à l'obligation de débroussaillage.



Source : [Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage - Géoportail \(geoportail.gouv.fr\)](http://geoportail.gouv.fr)

Le Zonage Informatif des Obligations légales de débroussaillage (ZILDB) permet savoir les communes sont soumises à la réglementation sur les OLD.

Cette carte est un recensement des territoires qui sont soumis à la réglementation OLD suite à l'étude des décrets et arrêtés préfectoraux en vigueur dans les départements.

A l'échelle du département, il n'y pas à ce jour de décret ou d'arrêté en vigueur.